



---

**Conseil général**  
Échange

A1011-CG-033

## **Quelques enjeux sociopolitiques : novembre 2010**

Les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre 2010

- **Siège social**
- **Bureau de Québec**

**Centrale des syndicats du Québec**  
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3  
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7  
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888  
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999  
Télécopie : (418) 649-8800

## **Introduction**

Définir quelques enjeux qui permettent de suivre l'évolution de la conjoncture à l'échelle nationale et internationale est toujours un exercice délicat, car cela implique des choix alors que l'actualité politique fourmille de raisons de s'interroger sur le développement des sociétés. Dans le cadre de cette présentation, nous avons choisi de parler des effets sur les services publics de la crise qui secoue l'Europe. Nous présentons quelques-uns des enjeux qui attendent le président Obama à la suite des élections de mi-mandat de novembre dernier. Du côté du Canada, le gouvernement Harper persiste dans son mépris des institutions politiques alors qu'au Québec, ce sont les questions d'éthique qui occupent le devant de la scène politique.

## **Scène internationale**

Selon la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), depuis les trente dernières années, le nombre de pays les moins avancés (PMA) (euphémisme pour ne pas dire les pays plus pauvres) a doublé, passant de 25 en 1971 à 49 en 2010. Conséquemment, le nombre de personnes pauvres a doublé. Quelles sont les causes de ce drame humain ? Un modèle de développement fondé sur une croissance non durable et non équitable portée par des échanges commerciaux inégalitaires et l'exploitation sauvage des ressources naturelles. Parmi les victimes de ces politiques, il y a les services publics.

Pour sa part, l'Europe est confrontée à ce qui est devenu une crise politique majeure. Devant la précarité de leur santé financière et la crise de l'euro, plusieurs pays européens sont engagés dans la mise en place de régimes minceurs avec des conséquences majeures sur les services publics.

## **SOS services publics**

En France, la redéfinition des missions de l'État est à l'ordre du jour. Il s'agit de la réduction des effectifs par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Cette mesure a abouti à la suppression de 100 000 postes en trois ans. La fétichisation d'une approche comptable s'est faite, selon un des auteurs des réformes gouvernementales, « sans altérer en aucune façon notre modèle social, ni la qualité de nos services publics, ni la façon dont nous vivons la République<sup>1</sup> ». Le problème avec cette approche jovialiste de la situation est l'inflation du recours au privé et la détérioration des services publics.

Du côté de la Grande-Bretagne, les compressions dans les services publics auront aussi un effet dévastateur. Il y a là des odeurs de retour au thatchérisme pur et dur. Le nouveau gouvernement Cameron souhaite accorder un plus grand rôle à la

---

<sup>1</sup> PENICAULT, Nicole, et COURAGE, Sylvain (2010). « SOS services publics », *Le Nouvel Observateur* (11-17 novembre), p. 6.

société civile en lui confiant des missions découlant des services publics. Il a annoncé son intention de supprimer près de 500 000 emplois dans les services publics, emplois qui sont majoritairement féminins (66 %), et de réduire de 19 % les budgets des ministères. De plus, il a décidé que l'éducation ferait les frais des compressions budgétaires. En conséquence, les frais de scolarité devraient tripler et il est question de moduler les frais selon les disciplines d'étude. Les facultés des arts et des sciences humaines seront les plus touchées par les compressions. En ce qui concerne les politiques sociales, le nouveau gouvernement va encore plus loin que lors du régime de la dame de fer. Ainsi, il y aura réduction des allocations de logement pour les assistés sociaux. Les chômeurs devront travailler bénévolement 30 heures par semaine dans des organismes communautaires et en cas de refus, ils se verront privés d'allocations pendant trois mois. En fait, les 2 % des plus riches subiront une baisse de revenus de près de 2,5 % et les 20 % les plus pauvres, une baisse de 8 %<sup>2</sup> !

En Irlande, les mesures de réduction des dépenses publiques ont entraîné la réduction des salaires de 15 % dans le secteur public et de 9 % dans le secteur privé, et l'État se prépare à diminuer substantiellement les montants versés sous forme d'allocations familiales et d'allocations de chômage. À terme, il est prévu qu'il y aura suppression de 24 750 emplois publics, réintroduction d'un impôt sur la consommation d'eau et accroissement des droits de scolarité. Par contre, le gouvernement irlandais n'a pas l'intention d'augmenter le taux d'imposition des sociétés qui est l'un des plus bas en Europe, et ce, afin de protéger les investisseurs.

Au Portugal, le régime d'austérité prévoit, notamment, des hausses d'impôt assorties d'une baisse de salaire de 5 % dans la fonction publique, la suppression des prestations sociales et une hausse de la TVQ qui atteindra 23 %.

On pourrait espérer que de tels détournements en matière de politiques sociales ne se produisent pas dans les pays scandinaves qui ont longtemps été à l'avant-garde de la social-démocratie. Hélas, si nous prenons le cas de la Suède qui est dirigé par une coalition de droite depuis 2006, les syndicats se sont vus imposer des augmentations de cotisations syndicales entraînant une érosion syndicale de 8 % en trois ans. L'État s'est désengagé du financement des caisses d'assurance chômage, où sa contribution est passée de 95 % à 55 % et a durci les conditions d'accès aux allocations. Il a également réduit les avantages en cas de congés de maladie. Interrogé par le journal *Expressen*, le chef du gouvernement, Fredrik Reinfeldt, a affirmé que son gouvernement « avait contribué à mettre en place une politique de l'emploi plus efficace, qui a tenté de mettre fin à une certaine culture de la passivité<sup>3</sup> ».

---

<sup>2</sup> CONWAY, Edmund (2010). « Les Britanniques au pain sec », *The Daily Telegraph*, texte traduit et repris par le *Courrier international* (1<sup>er</sup> au 7 juillet), n° 1026, p. 40.

<sup>3</sup> *Élections législatives en Suède, pour le 19 septembre prochain*, Élections experts, [www.election-expert.org/?p=927](http://www.election-expert.org/?p=927) (Consulté le 23 novembre 2010).

Ces brefs exemples démontrent que :

les mythes ont la vie dure comme l'idée qu'une économie mondialisée ne pouvait supporter les coûts exorbitants de la protection sociale et des allocations de chômage, et que les employeurs recruteraient davantage si on réduisait les impôts sur le capital et s'ils pouvaient licencier plus facilement<sup>4</sup>.

Aujourd'hui, c'est le contraire qui se produit : les taux de chômage augmentent. Comme le signale Jacques Généreux, professeur à Science-Po de Paris :

C'est l'abandon des principes de régulation par le politique qui a entraîné la crise. L'idéologie néolibérale qui consiste à penser que le marché résout tout, et qu'il suffit de laisser faire, qu'en s'enrichissant toujours plus les nantis aident les plus démunis à s'en sortir, est un leurre.<sup>5</sup>

Devant ces dérives, les salariées et les salariés portugais, français, grecs, espagnols et britanniques se mobilisent. D'importantes manifestations ont cours, des journées de grève nationale sont tenues. Bref, les associations étudiantes et les mouvements syndicaux européens représentant les travailleuses et les travailleurs des secteurs public et privé sont en pleine effervescence. Ils contestent les plans d'austérité, la lutte au déficit à tout prix et proposent une autre manière de contrer la crise afin que ce ne soient pas les victimes de la crise qui paient les conséquences de décisions incompetentes.

## **Scène américaine**

La population étatsunienne a sanctionné le gouvernement du président Obama. Mécontente de son parti et des réformes mises en place comme celle sur l'assurance-maladie, elle lui a aussi attribué la responsabilité des difficultés de l'économie. À l'évidence, la plupart de ces reproches font l'impasse sur le fait que si les États-Unis vivent une crise économique majeure, celle-ci est surtout tributaire des décisions prises sous l'administration Bush et au comportement des banques et des institutions financières. Par contre, d'autres personnes parmi la population n'ont pas voulu cautionner une gestion par trop conciliante à l'égard des républicains qui ont toujours refusé de collaborer et qui, au bout du compte, ont forcé le président à dénaturer ses principales réformes. Plusieurs lui ont reproché de s'être entouré de ceux-là mêmes qui ont contribué à déréglementer l'activité des banques et de n'avoir pas su affronter l'inflation de la propagande et les poussées d'extrémistes de droite qui diabolisent constamment l'adversaire.

Incontestablement, le paysage politique a changé, mais le Parti républicain qui a gagné une partie de son pari, soit de rafler la Chambre des représentants aux

---

<sup>4</sup> WEISBROT, Mark (2010). « Hérauts de tous les travailleurs d'Europe », *The Guardian*, texte traduit et repris par le *Courrier international* (28 octobre au 3 novembre), n° 1043, p. 20.

<sup>5</sup> GÉNÉREUX, Jacques (2010). « Vive l'État-providence », *Le Nouvel Observateur* (18-24 novembre), p. 17

démocrates en y obtenant la majorité des sièges, n'a pas réussi à renverser la prédominance démocrate au Sénat. La victoire républicaine pourrait toutefois réserver quelques surprises, car ce parti devra compter avec la présence d'électeurs libres issus du Tea party qui chercheront à imposer leur programme et qui, ce faisant, se heurteront aux modérés de ce parti. Déjà, plusieurs de leurs demandes sont connues : pérenniser les baisses d'impôt consenties aux classes aisées ; abroger la réforme de la santé et, à défaut d'y réussir, la priver de financement ; mettre sur pied des commissions d'enquête, dont une sur la fiabilité des données scientifiques concernant les changements climatiques, et engager une vaste réforme du système des protections sociales. Ces représentants du Tea Party, mais aussi de la fraction la plus conservatrice du Parti républicain poursuivront ce qui est déjà entamé depuis les années 1980.

Obnubilés par le profit à court terme, les hérauts de ce mouvement prédateur constitué de lobbies-entreprises – banques, fonds de pension, compagnies d'assurances, industrie pharmaceutique... –, dotés de moyens financiers exorbitants ont investi l'État washingtonien dans le but de le gérer. Ignorant avec dédain l'intérêt public, ils ont subverti les logiques de cet État, aujourd'hui fortement amoindri<sup>6</sup>.

Nul doute que le Sénat emploiera tous les moyens nécessaires pour mettre en échec les velléités des républicains et que le président devra utiliser son droit de veto pour éviter l'adoption d'un tel programme. Sauf que cela laisse présager deux années difficiles où l'opposition utilisera tous les moyens à sa disposition pour délégitimer les programmes gouvernementaux et entraîner un blocage politique. Un tel contexte de changements majeurs dans le sens d'une plus grande justice sociale risque fort de ne plus voir le jour.

Selon George Friedman, directeur du Centre d'analyse des risques géopolitiques Stratford, « le seul domaine qu'il lui reste c'est la politique extérieure. Mais là encore les nuages sont plutôt sombres ». Sera-t-il vraiment capable de sortir du borborygme de l'Afghanistan ? Pourra-t-il aller jusqu'au bout et fermer vraiment Guantanamo ? Pourra-t-il vraiment avancer sur le terrain des changements climatiques ?

Une chose est certaine, la poussée conservatrice chez nos voisins du sud ne peut que conforter le gouvernement Harper qui ne jure que par la déréglementation, le tout au sécuritaire particulièrement aux postes frontaliers ou, encore, qui nie les fondements des changements climatiques. À cet égard, on peut déjà prévoir que le gouvernement canadien surveillera de près toute information qui lui permettrait de cautionner ses positions concernant le contrôle des gaz à effet de serre. La présence d'une majorité de représentants républicains à la Chambre des représentants lui permettra de pousser son ordre du jour politique. Sauf que l'arrivée des républicains aura aussi un effet sur les relations commerciales entre

---

<sup>6</sup> LEVY, Elias (2010). « L'entrevue - L'État américain sous influence », *Le Devoir* (1<sup>er</sup> novembre), p. A-1.

nos deux pays. Comme ceux-ci sont réputés pour être protectionnistes, il se pourrait que cela ait un effet important sur la capacité pour le Canada de maintenir ses exportations tant que la situation économique au sud de la frontière canadienne ne se sera pas rétablie.

## **Scène canadienne**

Dès le mois de janvier 2011, le gouvernement Harper aura réussi son pari, c'est-à-dire qu'il aura réussi à prendre le contrôle du Sénat. Lui qui voulait réformer cette institution se réjouit de pouvoir utiliser le Sénat pour bloquer les projets de loi qui lui déplaisent. Déjà, il s'est illustré par son non-respect des institutions parlementaires. Après quatre années d'efforts soutenus, le Nouveau parti démocratique (NPD) avait réussi à faire adopter par la Chambre des communes le projet de loi C-311, Loi visant à assurer l'acquittement des responsabilités du Canada pour la prévention des changements climatiques dangereux, qui proposait une importante réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 25 % sous le niveau de 1990 d'ici 2010. Ce projet de loi devait franchir l'étape de l'étude par le Sénat. C'était sans compter sur la turpitude des conservateurs qui, profitant de l'absence de sénateurs libéraux, ont rejeté en 2<sup>e</sup> lecture le projet de loi, et ce, sans que l'étape de l'étude en comité sénatorial ait été franchie. La *leader* conservatrice au Sénat a justifié ce rejet par le fait que le gouvernement n'appuyant pas ce projet de loi, elle « n'allait pas manquer une telle occasion de le faire ».

Cette décision n'est pas anodine, car ce gouvernement ne peut accepter aucune contrainte extérieure. Plus encore, comme l'a démontré le Réseau action climat Canada<sup>7</sup>, le gouvernement fédéral, de concert avec l'Alberta, mène actuellement un intense lobby diplomatique visant à promouvoir l'industrie des gaz bitumineux et à bloquer tout projet de loi ou règlement qu'un pays pourrait adopter et qui aurait comme effet de favoriser les énergies propres et de nuire aux industries albertaines.

Cette stratégie enlève aussi un irritant au gouvernement qui est actuellement présent à la Conférence sur le climat de Cancún au Mexique et qui pourra conserver son même discours et refuser toute cible contraignante pour l'économie albertaine, et ce, aux dépens des écosystèmes et des effets de la politique canadienne sur le réchauffement climatique.

## **Le projet de loi C-32, Loi sur la modernisation du droit d'auteur**

Le gouvernement fédéral a déposé au cours du mois de juin dernier un projet de loi visant la modernisation du droit d'auteur. Cette modernisation répond aux exigences du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

---

<sup>7</sup> RÉSEAU ACTION CLIMAT CANADA (2010). *Le côté très sombre des gaz bitumineux : campagne du Canada pour miner les politiques climatiques à l'extérieur de nos frontières*, (novembre), 29 p., [www.climateactionnetwork.ca](http://www.climateactionnetwork.ca) (Consulté le 29 novembre 2010).

auquel le Canada veut adhérer. L'enjeu de ce projet de loi est de modifier la protection des droits des créateurs en introduisant un droit de copie privée qui permet dorénavant la copie intégrale des œuvres quelque soit leur nature.

Actuellement, dans le cas de la musique, les créateurs reçoivent des redevances lors de la vente de leurs œuvres. Lorsqu'il y a copie privée d'une œuvre sur cassette ou sur CD, il y a aussi perception d'une redevance sur ces produits ce qui permet de compenser les pertes de revenus résultant de la copie. Dorénavant, cette perception de redevances ne s'appliquera pas lorsque les copies sont effectuées par iPod ou par lecteur MP3. Lorsqu'on connaît l'ampleur de l'utilisation des iPod et des lecteurs numériques, on peut concevoir facilement les dommages financiers causés aux créateurs.

Dans le cas du livre, le droit de copie privée introduit par le projet de loi permettrait de copier intégralement des œuvres, et ce, afin de faciliter le développement du marché du livre numérique. Encore là, ce droit de copie privée n'est pas assorti d'un principe de compensation sous forme de redevance. Selon l'Association nationale des éditeurs de livres :

Le projet C-32 introduit aussi un concept cher à Google, celui d'accessibilité sur le marché : l'œuvre n'est pas disponible ? Qu'à cela ne tienne, on pourrait la reproduire moyennant l'une des nombreuses violations permises en vertu de l'utilisation équitable, sans recherche diligente<sup>8</sup>.

En d'autres mots, les exceptions incluses dans le projet de loi qui concernent l'Internet ou les réseaux numériques :

exemptent les fournisseurs d'accès internet de toute violation du droit d'auteur alors que ces fournisseurs, grands bénéficiaires du travail des auteurs, devraient être considérés comme des utilisateurs des droits d'auteur et, à ce titre, obligés de compenser ceux-ci<sup>9</sup>.

Si c'est toute l'industrie de l'édition qui sera touchée, force est de constater que l'édition scolaire sera fortement atteinte.

Au lieu de baliser l'exception pédagogique comme ailleurs dans le monde, notamment en France, de n'autoriser l'utilisation que d'extraits d'œuvres et d'exclure tous les matériels spécifiquement conçus pour l'enseignement, C-32 permet la copie d'œuvres entières et la reproduction visuelle d'œuvres sur tous supports pour un enseignement collectif, sans compter les nombreuses

---

<sup>8</sup> ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (2010). *Une loi sens dessus dessous qui met en péril notre économie du savoir Le projet de loi sur le droit d'auteur C-32 constitue une atteinte sans précédent aux droits des créateurs*, (16 juin), [www.anel.qc.ca/Fichiers/Cmmunique\\_DA\\_2010\\_06\\_16\\_99.pdf](http://www.anel.qc.ca/Fichiers/Cmmunique_DA_2010_06_16_99.pdf) (Consulté le 29 novembre 2010).

<sup>9</sup> FRULLA, Liza (2010). « Pas de culture sans créateurs, Le projet de loi laisse aux auteurs le fardeau de prouver la violation de leurs droits », *La Presse* (30 novembre), p. A-19

déclinaisons autorisées d'un support à un autre via la télécommunication, y compris l'impression et la copie de sauvegarde. S'il devenait loi, ce projet signerait l'arrêt de mort de l'édition scolaire et porterait une atteinte sérieuse à notre société de gestion collective, Copibec<sup>10</sup>.

Dans un tel contexte, comment les auteurs de manuels scolaires ou scientifiques pourront se défendre pour protéger leurs droits d'auteur ? Ce sont des dizaines de membres du personnel enseignant et professionnel de l'éducation qui se verront privés de leurs revenus et qui perdront le droit d'être rémunérés pour leur travail. Faut-il rappeler que depuis plus de 20 ans, les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec n'ont jamais souscrit aux demandes d'exception pédagogique formulées par les ministres de l'Éducation des autres provinces et lui ont toujours préféré des politiques de soutien aux créateurs. Cependant, ces refus ne pourront tenir devant les avancées technologiques qui favorisent le piratage des œuvres, et ce, sans respecter les droits d'auteur et avec la complicité du gouvernement Harper.

### **La prolongation de la présence militaire canadienne en Afghanistan après 2011**

On est loin de temps où le Canada était estimé partout à travers le monde pour sa politique internationale. Aujourd'hui, cette politique n'inspire plus que méfiance et discrédite le Canada. Est-ce pour redorer son blason que le gouvernement Harper a choisi de prolonger la présence militaire canadienne en Afghanistan ?

Le gouvernement de Stephen Harper l'a confirmé lors du dernier Sommet de l'OTAN à Lisbonne, le Canada prolongera la présence de 950 militaires canadiens en Afghanistan jusqu'en 2014, ce qui lui a valu les louanges des membres de l'OTAN. Cette décision a été prise sans débat public et sans débat au parlement fédéral parce que selon le *leader* du gouvernement, John Baird, il ne s'agit pas d'une mission de combat, mais d'une mission « technique et de formation » qui ne nécessite pas l'adhésion des parlementaires. Sauf que selon Justin Massie, professeur à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, plusieurs questions méritent des réponses comme : « quelle était la validité de l'échéance de 2011 ? Le gouvernement a-t-il atteint les objectifs de son intervention militaire ? La stratégie adoptée était-elle la bonne ? Quels sont les coûts réels de la mission<sup>11</sup> ? »

Ce gouvernement a reçu l'appui du Parti libéral du Canada (PLC) qui reprend l'argumentaire du Parti conservateur (PC), soit la nature technique de la mission à venir pour les forces canadiennes. Sur la base du raisonnement que ces quatre années supplémentaires permettront d'assurer la stabilité en Afghanistan et de favoriser la mise en œuvre d'un dialogue politique, ces libéraux souhaitent que le Canada se comporte en « citoyen international » sans expliquer en quoi la

---

<sup>10</sup> Association nationale des éditeurs de livres, 2010.

<sup>11</sup> MASSIE, Justin (2010). « Le devoir de s'opposer », *La Presse* (18 novembre), p. A-28.



présence canadienne permettra un changement radical dans les mœurs politiques et favorisera l'émergence d'un début de démocratie. Le vote demandé par le Bloc québécois (BQ) à la Chambre des communes n'aura pas permis d'infléchir cette décision, car l'adhésion du PLC à la stratégie Harper est venue sceller l'engagement du Canada pour quatre autres années.

À la lumière des événements récents, il paraît illusoire de croire que les soldats qui resteront en Afghanistan se contenteront de missions d'encadrement des forces afghanes. Pour François Brousseau, analyste de la scène internationale, il faut dépasser les mots entendus à Lisbonne (transferts de responsabilités, transition, formation, etc.), et réaliser que ce dont on parlait en réalité, c'est d'un sauve-qui-peut avec un minimum de casse, et sans que la boutique ne fasse faillite.

Le sommet de Lisbonne devait tout à la fois maintenir la façade d'une intervention « déterminée » en Afghanistan, esquisser un calendrier de sortie alors que les opinions publiques piaffent d'impatience et que baissent les budgets de défense en Europe, et prétendre contre toute évidence que ce calendrier correspond à des progrès « objectifs » sur le terrain. En somme, baliser le sauve-qui-peut général pour qu'il n'ait pas l'air d'une débandade<sup>12</sup>.

### **La ratification de la Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones**

Sans grandes démonstrations, et après trois longues années de refus, le gouvernement Harper a finalement décidé de ratifier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cette déclaration vise à décrire les droits individuels et collectifs des peuples autochtones, reconnaît leur droit à l'autodétermination, souligne l'importance de certains secteurs d'activité pour les communautés comme la santé et l'éducation, et insiste sur le respect et la protection de leur culture et de leur langue. Comment expliquer ce revirement du gouvernement Harper ? Par l'interprétation qu'il donne à ce texte, « la Déclaration n'est pas juridiquement contraignante, ne constitue pas une expression du droit international coutumier et ne modifie pas les lois canadiennes<sup>13</sup> ». En fait, le gouvernement Harper agit dans ce cas-ci comme dans le cas de la reconnaissance de la nation québécoise. Oui, il reconnaît le caractère symbolique de cette Déclaration, mais de là à modifier les politiques canadiennes, il y a un pas qu'il n'est pas prêt à franchir.

À preuve, le gouvernement fédéral exige, une fois le traité signé avec les Montagnais de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Natashquan, que ceux-ci acceptent l'extinction de leurs droits et titres aborigènes, et ce, en contravention avec l'Entente de principe d'ordre général signée en 2004.

---

<sup>12</sup> BROUSSEAU, François (2010). « Le Waterloo de l'OTAN », *Le Devoir* (22 novembre), p. B-1.

<sup>13</sup> Extrait du document gouvernemental cité par BOURGAULT-CÔTÉ, Guillaume (2010). « Ottawa signe en catimini mais conserve ses réserves », *Le Devoir* (20 et 21 novembre), p. B-3.

## **Scène québécoise**

La très grande majorité de la population québécoise (plus de 80 %) fait de moins en moins confiance au gouvernement Charest. Même un changement à la direction du parti ne changerait rien à la désaffection de la population à l'égard du Parti libéral du Québec (PLQ). Manifestement, Pauline Marois ne soulève pas l'enthousiasme à l'égard de son leadership, mais malgré cela, le Parti québécois (PQ) mène dans les intentions de vote selon le dernier sondage CROP-*La Presse* publié à la fin du mois de novembre 2010. Les résultats de l'élection partielle dans Kamouraska-Témiscouata, s'ils sont confirmés, envoient un autre signal au premier ministre, celui que même dans une circonscription liée au PLQ, la population rejette ce gouvernement, par une mince majorité certes, mais c'est tout de même un rejet. Et pourtant, le premier ministre maintient son intention de ne pas changer de cap.

## **L'éthique malmenée**

Les derniers mois de l'actualité politique nous obligent à constater qu'il y a un fort problème d'éthique politique au Québec. La liste est longue des problèmes soulevés par des journalistes d'enquête qui font état de cas d'attribution de contrats publics, que ce soit au niveau gouvernemental ou paragouvernemental et municipal. Ce sont les journalistes qui ont soulevé les questions essentielles quant aux allégations de situations de collusion entre entrepreneurs en construction pour monopoliser les contrats et se les répartir entre eux, les « fabulous fourteen », et de collusions de certaines entreprises avec le crime organisé, et ce, sans compter les manquements aux règles établies concernant le financement des partis politiques ou, encore, l'attribution des places en services de garde. Le clou du spectacle des dernières semaines a été les retraits temporaires de la vie politique municipale de certains maires ou des fonctions au sein du gouvernement dans l'attente de vérification des faits allégués. Malgré le fait que la population réclame la fin de l'omerta au PLQ et au gouvernement, et exige une plus grande transparence, le gouvernement Charest s'entête à refuser la mise sur pied d'une commission d'enquête publique. Même l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) se sont finalement ralliés à l'idée d'une commission.

Le gouvernement invoque les enquêtes policières en cours dans le cadre de l'Opération Marteau et celles menées par l'unité anti-collusion du ministère des Transports. Il précise aussi qu'il agit avec sérieux. À preuve, l'adoption prochaine du projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, et la nomination future d'un commissaire à l'éthique ainsi que le projet de loi n° 109, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Il affirme aussi que les règles de financement des partis politiques seront plus sévères à la suite de l'adoption des cinq projets de loi déposés à cet égard au cours du mois de novembre 2010. Le gouvernement compte aussi sur le projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance,

pour démontrer son intention d'assainir les mœurs et d'introduire des règles plus contraignantes dans le cas des garderies privées.

Toutes ces mesures sont importantes, mais nettement insuffisantes. Ce que ne veut pas reconnaître le gouvernement, c'est que nous sommes confrontés à une question grave qui a une dimension systémique nécessitant une réponse systémique, c'est-à-dire qui examine l'ensemble des composantes de la crise actuelle. Présentement, les enquêtes policières et celles de l'unité anti-collusion cherchent des preuves incriminant des personnes et ne cherchent pas à démonter un système. Et pour cause, ce n'est pas leur rôle. C'est pourquoi il est impératif de créer cette commission d'enquête qui pourrait prendre la forme proposée par Patrice Garant, professeur émérite de droit public à l'Université Laval :

La création d'une commission d'enquête publique dont le mandat serait bien ciblé pourrait bénéficier des travaux ou apports des autres institutions parallèles (police, Commission municipale, DGE, Vérificateur général). Cette commission pourrait être davantage un holding, une supercommission qui confierait des mandats aux autres institutions, coordonnerait l'ensemble du travail, le compléterait au besoin en tenant des audiences publiques, en faisant faire des recherches et proposerait des réformes<sup>14</sup>.

La mise en place d'une commission d'enquête est d'autant plus essentielle que le gouvernement, en créant Infrastructure Québec, poursuit la mise en place de projets en PPP, notamment dans le réseau de la santé, et accorde des contrats d'infrastructures faramineux, dont celui sur l'échangeur Turcot, qui fait saliver les firmes de génie-conseil. Sauf que les études ont démontré que le choix de procéder en PPP s'appuyait toujours sur des analyses effectuées par des firmes de génie-conseil. Ce qui se produit peut être résumé ainsi, selon Christian Bordeleau, candidat au doctorat en politiques publiques à la School of Public Policy and Administration de l'Université Carleton et affilié au Center for Governance and Public Management :

On demande à des firmes de faire des analyses qui justifieront des choix idéologiques et les citoyens paient des millions pour ces services visant à les exclure. Pour des firmes capitalistes, « le client a toujours raison », sans quoi il ira « voir ailleurs » ; elles n'ont pas à respecter quelque règle d'éthique publique que ce soit. En fait, leurs intérêts financiers vont directement à l'encontre de l'intérêt des contribuables<sup>15</sup>.

Lors de nos travaux effectués en 2003 et 2004 sur la mise en place des PPP au Québec et sur l'analyse de la réingénierie de l'État, nous avons souligné le danger que représentaient les changements mis en place par le gouvernement quant au rapport de force important que pourrait détenir le partenaire privé à l'égard d'une

---

<sup>14</sup> GARANT, Patrice (2010). « Une super commission ? », *La Presse* (20 novembre), p. Plus 7.

<sup>15</sup> BORDELEAU, Christian (2010). « Rapport du vérificateur général sur les PPP La corruption de l'intérêt public par le privé », *Le Devoir* (14 juin), p. A-9.

administration publique. À juste titre, nous appréhendons que la sous-traitance, les PPP et les compressions de personnel dans les ministères contribuent à une perte d'expertise importante au gouvernement et affaiblissent la capacité des institutions publiques à négocier ou à renégocier des contrats avantageux pour les finances publiques.

Il semble bien que nos appréhensions aient été fondées si l'on examine les résultats de l'enquête menée par le quotidien *Le Devoir* qui nous apprend qu'il y aurait « un club des neuf » composé de firmes de génie-conseil qui se partageraient les contrats publics, et ce, en violation flagrante de la Loi sur la concurrence :

Avec le rétrécissement de la fonction publique, et avec elle, la perte d'une expertise indépendante, les corps publics (les différents ministères, les sociétés d'État et les secteurs de la santé et de l'éducation) font appel aux firmes de génie-conseil en amont du processus d'octroi de contrats.

Les firmes de génie-conseil se penchent sur la planification des projets, rédigent les appels d'offres, préparent les plans et devis, et participent activement à la sélection des entrepreneurs. Les ingénieurs du secteur privé sont devenus des alliés de premier ordre pour les décideurs publics qui s'appuient sur leur expertise<sup>16</sup>.

À cela, il faut ajouter ce qui se produit actuellement lors de l'attribution des contrats publics, notamment au moment où les municipalités planifient leur programme triennal d'immobilisation, soit les investissements à effectuer dans les infrastructures, on est en droit d'exiger que toute la lumière soit faite sur les mécanismes en cours. Le Québec vit actuellement une crise d'éthique aux multiples facettes. Cependant, l'entêtement de la population et des médias pour que la lumière soit faite nous fournit des opportunités de changement afin de revitaliser la démocratie et de contrer l'accentuation du cynisme dans la population. À la condition de ne pas baisser la garde.

### **La prise de parole citoyenne**

Une des manières dont s'exprime actuellement la parole citoyenne passe de plus en plus par les médias sociaux et par des initiatives personnelles qui font boule de neige. Quelques exemples :

Une pétition est en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Elle a été lancée par un citoyen et relayée par le député Amir Kadir, et demande la démission du premier ministre Charest. Les raisons invoquées : son refus d'une commission d'enquête sur les liens étroits entre le financement des partis politiques et l'octroi des contrats gouvernementaux, son refus d'imposer un moratoire sur les gaz de schiste et son refus de négocier les orientations prévues à son dernier budget et qui ont été

---

<sup>16</sup> LÉVESQUE, Kathleen (2010). « Collusion dans le génie-conseil ? », *Le Devoir* (22 novembre), p. A-8.

fortement contestées par différents segments de la population. Cette pétition fait actuellement un tabac et témoigne que présentement, le débat public, la parole citoyenne, se déplace et que de plus en plus de gens refusent de limiter leur engagement politique au jour du scrutin. On ne peut pas sous-estimer que c'est la mobilisation citoyenne qui a fait reculer le gouvernement dans le dossier du Mont-Orford ou, encore, celui du Suroît.

Ailleurs, au Brésil, un jeune sociologue de 24 ans qui rêve de « transformation sociale » et de « faire de la politique autrement » a lancé un site de discussion sur Internet comme outil de démocratisation du débat politique<sup>17</sup>. Et il a un succès réel.

Au Canada anglais, un obscur candidat à la mairie de Calgary, un progressiste de centre gauche, ne récoltait que 1% des votes au début de la campagne électorale et, le jour des élections, il a coiffé ses adversaires. Comment a-t-il réalisé cet exploit ? En s'inspirant de la campagne du président Obama et en utilisant les médias sociaux pour communiquer son message à la population, particulièrement aux jeunes. Cet événement, comme le souligne la chroniqueuse Chantal Hébert, nous démontre que « l'apathie dans laquelle se complaît une partie de l'électorat – au Québec comme dans le reste du Canada – n'est pas un état permanent et qu'un discours politique plus pertinent peut encore la sortir de son hibernation<sup>18</sup> ».

Que penser de ces initiatives qui n'ont pas les mêmes assises ni les mêmes objectifs ? Jusqu'où aller dans une société démocratique pour modifier les orientations gouvernementales ? Jusqu'où aller dans une société démocratique pour destituer un premier ministre élu lors d'une élection tout à fait légale ? Doit-on voir dans la pétition en ligne pour la démission du premier ministre une saute d'humeur sur fond de populisme apparentée à certaines pratiques du Tea Party ?

Le débat est effectivement complexe, mais d'entrée de jeu, un élément essentiel doit être rappelé : la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît à l'article 21 que « toute personne a droit d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale pour le redressement de griefs ». Ce droit permet d'exprimer démocratiquement un appui à une cause (ex. : la pétition pour un moratoire sur les gaz de schiste) ou, encore, un désaccord quant à des décisions politiques, économiques ou sociales (ex. : la pétition des artistes contre le projet de loi C-32). Comme le signale le socio-éthicien, Henri Lamoureux, « la pétition, c'est la solution de rechange pacifique à l'expression du désaccord, voire de la révolte du citoyen face à la mauvaise gestion et à la tromperie politicienne<sup>19</sup> ».

Le recours aux nouvelles technologies peut aussi être porteur de discussions essentielles pour le renforcement des pratiques démocratiques comme le démontre l'expérience brésilienne. Un fait demeure toutefois, « la colère sur Internet et le

---

<sup>17</sup> Tiré du *Courrier international* (2010). N° 1041 (14 au 20 octobre).

<sup>18</sup> HÉBERT, Chantal (2010). « L'hirondelle de Calgary », *L'actualité* (1<sup>er</sup> décembre), p. 39.

<sup>19</sup> LAMOUREUX, Henri (2010). « La souveraineté du citoyen », *La Presse Forum* (23 novembre), p. A-7.

coup de poing par pétition<sup>20</sup> » ne remplaceront jamais l'engagement et le militantisme qui dépassent l'instantanéité. Et surtout, cela ne règle en rien le fait que le taux de participation aux élections est en chute libre et que c'est par le biais des élections qu'il est possible de démettre un gouvernement. Sur cette question comme bien d'autres le débat reste entier, car il s'agit là de nouvelles expressions de la prise de parole citoyenne.

### **Les défis de la gauche québécoise**

Le clivage gauche-droite est, pour plusieurs, une manière de prendre position dans un espace politique donné. Pour d'autres, c'est une question de sémantique, ce que nous récusons, car le clivage gauche-droite est primordial pour comprendre l'évolution des sociétés. La différence fondamentale entre la gauche et la droite tient au fait de soutenir l'idée d'un changement social qui va dans le sens d'une plus grande égalité et du progrès social. Dit autrement, il s'agit du sens à donner au principe d'égalité dans une société moderne et essentiellement libérale. Au fond, l'enjeu dans ce débat pourrait se résumer ainsi : est-ce que les gouvernements doivent privilégier une approche plus interventionniste et plus égalitaire ou, au contraire, opter pour la politique du laisser-faire afin de laisser jouer les lois du marché ? La publication récente, en français, d'un livre intitulé *La gauche et la droite, un débat sans frontières*, par les auteurs Alain Noël et Jean-Philippe Thérien, nous donne plusieurs repères permettant de distinguer la droite de la gauche.

Les gens de droite ont tendance à être pessimistes en ce qui concerne [...] la possibilité de progresser par l'action collective et l'intervention de l'État. Au mieux, de telles interventions s'avèreraient inefficaces. Au pire, elles auraient des effets pervers ou seraient récupérées par les intérêts particuliers d'individus privilégiés. L'idéal de la droite est de laisser les individus exercer leurs talents et leur dynamisme dans leur quête de réussite, parce que cette approche aura pour effet d'assurer la croissance économique et le progrès social qui finiront par profiter à tous. [...]

Pour la gauche, [...] les problèmes viennent plutôt de l'organisation de la société, qui engendre des inégalités et peut corrompre le caractère des individus. Seules les solutions collectives et publiques sont susceptibles de répondre adéquatement à des problèmes qui sont sociaux. L'insécurité est associée ici moins à qui menace les individus et leurs possessions qu'au sort toujours plus incertains des personnes vulnérables, dans une société où règne la compétition.

En conséquence :

---

<sup>20</sup> Expression empruntée à COURTEMANCHE, Gil (2010). « La résignation ». *Le Devoir* (27 et 28 novembre), p. B-2.

L'État devrait instaurer l'égalité des chances, offrir une protection contre les risques sociaux et redistribuer les revenus pour contrer les dangers de l'économie de marché.

C'est ce que les mouvements syndicaux et les mouvements sociaux ont cherché à obtenir par leurs revendications depuis des années. Cet objectif d'égalité des chances c'est ce que nous avons cherché à atteindre au Québec, parfois imparfaitement, mais en réussissant à faire élire des gouvernements qui ont développé des infrastructures nécessaires pour l'atteinte de ces résultats et ont mis de l'avant des politiques publiques visant la réduction des écarts.

Actuellement, c'est ce modèle qui est combattu par les tenants de la nouvelle droite qui nous ramènent aux fondements du libéralisme économique s'exprimant de la manière suivante :

- La priorité de l'intérêt personnel comme modèle de l'activité économique ;
- L'existence de lois dites naturelles qui produisent l'équilibre et l'harmonie sociale ;
- La prééminence de la liberté individuelle.

Ses porte-paroles prétendent parler au nom de la population. Ils lancent des idées comme des slogans pour séduire les gens qui cherchent des repères et ils sont incapables, bien souvent, de proposer une alternative politique crédible. À titre d'exemple, Réseau Liberté-Québec ne se veut pas un parti politique, mais un réseau à but non lucratif qui veut faire la promotion des idées de « liberté et de responsabilité » et qui cherche à se donner une crédibilité intellectuelle comme l'a fait, dans l'Ouest, le mouvement conservateur avec la création du Manning Center for Building Democracy, un think tank de droite fondé par Preston Manning. La plupart de ses membres ont entre 30 et 35 ans et sont branchés et actifs sur les réseaux sociaux. Leur leitmotiv « un minimum de gouvernement pour un maximum de liberté citoyenne<sup>21</sup> » ne se traduit pas par des propositions concrètes, cohérentes autour d'un projet articulé. Pour Joanne Marcotte, cofondatrice du Réseau Liberté-Québec, le réseau se veut être « le contrepoids de la gauche ». Son propos rejoint tout à fait celui de Nathalie Elgrably-Lévy, chroniqueuse au *Journal de Québec* qui affirme que « tout comme dans plusieurs pays à travers le monde, le capitalisme a reculé au cours des cinquante dernières années au profit de la social-démocratie ».

Leurs principales préoccupations sont la gestion des finances publiques, l'équité intergénérationnelle. Plusieurs d'entre eux sont climatosceptiques et prônent une nouvelle vision de la liberté, qui se conjugue à la possibilité de choisir parmi un ensemble de possibilités, comme dans un supermarché. Pour eux, le mot « liberté » signifie s'opposer aux élites politiques, économiques et culturelles qui, par les multiples législations et réglementations, empêchent les citoyennes et les citoyens

---

<sup>21</sup> NOREAU, Pierre (2010). « Avant l'ère du citoyen roi », *Le Soleil* (25 octobre), p. 35.

de choisir leur école, leur hôpital, leur médecin. Pour eux, les impôts sont un problème, un vol de l'État aux dépens du peuple qui travaille. Un exemple : les propos de Pierre Simard, professeur à l'ENAP, pour qui :

La seule façon [de réduire le fardeau fiscal] est de brider le pouvoir d'imposition de nos gouvernements. Dans cette veine, plusieurs économistes suggèrent d'introduire des règles constitutionnelles (ou statutaires) pour limiter le pouvoir de taxer, de dépenser et de faire des déficits.

Peu importe la façon, cependant, ma position est sans équivoque : il faut dès maintenant refuser tout nouvel impôt, tout nouveau tarif, tout déficit qui ne s'accompagnerait pas de l'annulation d'un prélèvement équivalent (sinon plus grand) ailleurs dans le système. Et ce, peu importe s'il s'agit de taxes dites efficaces ou écologiques<sup>22</sup>.

Cette droite a des appuis solides que ce soit dans les médias écrits et électroniques, elle a ses relais au sein d'institutions influentes comme le Conseil du patronat, les chambres de commerce et peut s'appuyer sur ses propres groupes de recherche dont l'Institut économique de Montréal<sup>23</sup>. Ce sont ces relais qui lui permettent de diffuser son message et de vilipender les mouvements syndicaux, sociaux ou environnementaux. Un exemple : la population du Québec refuse de s'engager tête baissée dans l'exploitation des ressources gazières et minières, elle demande un temps d'arrêt pour qu'il puisse y avoir des études sérieuses sur les impacts des projets annoncés dans plusieurs régions du Québec et, ce faisant, obtenir plus de garanties en matière de protection de l'environnement et de santé publique. La droite répond que l'environnement ne devrait pas mettre en péril la croissance économique. Prenant le relais, le chroniqueur du journal *La Presse*, Alain Dubuc, affirme que ce refus est le fait d'« une résistance au développement, une méfiance du secteur privé, une opposition sourde à la dynamique de la création de la richesse, des traits culturels qui contribuent à expliquer nos retards économiques ». Pour lui, le Québec a développé une « logique du refus » qui témoigne d'une « dose d'immaturité collective » qui génère une « culture du non ».

Cette droite a réussi à influencer les politiques publiques depuis des décennies. Qu'il suffise de penser aux multiples privatisations des sociétés d'État ou à leur transformation en agences, au recours aux PPP, à la décroissance de plusieurs services publics ou, encore, aux volontés des institutions gouvernementales à tous les niveaux de recourir au concept d'utilisateur payeur, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'eau.

Dans un tel contexte politique, la gauche a le défi de décomposer le discours de la droite pour en faire émerger les éléments qui nous conduisent directement à une société divisée en deux et où l'égalité des chances n'existe plus. Sauf que la gauche ne peut se permettre de se cantonner dans une position défensive des

---

<sup>22</sup> SIMARD, Pierre (2010). « Bridons le pouvoir d'agir des politiciens », *Le Soleil* (23 octobre), p. 51.

<sup>23</sup> Voir l'Annexe 1.



acquis chèrement gagnés. Elle se doit de développer des propositions concrètes pour affronter les défis réels à l'égard de l'État que nous voulons, mais aussi pour réinventer une économie qui permette vraiment un développement durable pour un avenir viable. Le projet de société que nous souhaitons trouve écho auprès de la population si on tient compte des résultats d'un sondage mené par le *Journal de Québec*, le 23 novembre dernier, qui nous informe que près de 83 % des jeunes sondés âgés entre 18 et 24 ans souhaitent voir émerger un Québec de gauche et de centre-gauche solidaire et communautaire pour 2020. Certes, il faut prendre cette nouvelle avec un brin de précaution, mais le message est tout de même encourageant.

## **Conclusion**

Que ce soit à Ottawa ou à Québec, il y aura une pause parlementaire au cours des prochaines semaines. Au fédéral, celle-ci commence le 22 décembre 2010 et devrait se terminer le 31 janvier 2011. Le scénario d'élections hivernales est peu probable, surtout à la suite des deux victoires du PC lors des élections partielles du 29 novembre 2010. Aujourd'hui, le PC vient de s'introduire dans la région de Toronto, château fort des libéraux. C'est une mauvaise nouvelle pour les ambitions électorales du PLC et du NPD. C'est aussi une mauvaise nouvelle pour les progressistes du Canada qui devront constater que cette victoire conservatrice vient conforter Stephen Harper dans sa manière de gouverner le pays. Et ce n'est pas impossible qu'il y ait un remaniement ministériel au retour des fêtes de manière à préparer le terrain pour une prochaine élection plus tard au printemps.

Au Québec, la session parlementaire se termine le 10 décembre 2010 et devrait reprendre le 8 février 2011. Toutefois, la rumeur court qu'il y aurait une prorogation des travaux de l'Assemblée nationale. Ceci aurait pour effet de faire mourir au feuillet les projets de loi non adoptés. Une nouvelle session parlementaire serait alors convoquée par le premier ministre à une date que lui seul déterminera. Cette rumeur n'est pas sans fondement, car la période actuellement prévue laisse peu de temps pour que la poussière retombe et que le gouvernement remonte dans l'appréciation de la population. Aussi, en repoussant la rentrée parlementaire de quelques semaines de plus, le gouvernement peut espérer que le Directeur des poursuites criminelles et pénales dépose enfin des accusations à la suite des enquêtes en cours et, de ce fait, légitime la position gouvernementale de laisser la justice suivre son cours. Sauf que rien n'est moins certain.

## Annexe 1

### Réseau Liberté-Québec (RLQ) : la droite québécoise ferme et assumée

#### Les protagonistes

**Frédéric Boily**, un expert de la droite et professeur de science politique à l'Université de l'Alberta, parle de « droite décomplexée », notamment chez les jeunes hommes : « la présence de nombreux jeunes hommes montre aussi que ce n'est pas une droite de nostalgiques. C'est une droite économique moderne, qui sort clairement du placard<sup>24</sup> ».

**Ezra Levant** est associé à un courant « très dur » de la droite canadienne. Il avait « soutenu la souveraineté du Québec en 1995 parce que cela permettrait d'abolir le bilinguisme, le multiculturalisme et de clore le bec aux groupes d'intérêt, tels les autochtones ou les environnementalistes<sup>25</sup> ».

Au moins trois des six cofondateurs du RLQ sont des figures bien connues de l'Action démocratique du Québec (ADQ) : **Éric Duhaime**, ancien conseiller de Mario Dumont et chroniqueur, **Joanne Marcotte**, réalisatrice du documentaire *L'Illusion tranquille*, et **Ian Sénéchal**, ancien candidat de l'ADQ.

Parmi les autres, on retrouve le Dr **Roy Eappen**, un médecin de Montréal qui intervient souvent dans les médias anglophones. Il s'insurge contre les « stalinistes » de l'environnement et il se déclare attaché à la reine d'Angleterre ainsi qu'à Conrad Black, le fondateur du *National Post*.

**Jacques Brassard**, ancien ministre de l'Environnement sous le gouvernement de Lucien Bouchard et climatosceptique, qualifie les environnementalistes de « clergé écolo », de « secte carbocentriste ».

**Jeff Fillion**, animateur de radio à Québec.

**Dominic Maurais**, animateur à CHOI-FM, à Québec.

**Myriam Ségal**, animatrice d'affaires publiques au 98,3 FM au Saguenay–Lac-Saint-Jean et chroniqueuse au journal *Le Quotidien*.

---

<sup>24</sup> DENONCOURT, Frédéric (2010). « La droite ancrée dans l'histoire », *Le Soleil* (24 octobre), p. 4.

<sup>25</sup> AUGER, Samuel (2010). « Ezra Levant, la carte cachée », *Le Soleil* (23 octobre) p. 6, [www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201010/22/01-4335324-reseau-liberte-quebec-ezra-levant-la-carte-cachee.php](http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201010/22/01-4335324-reseau-liberte-quebec-ezra-levant-la-carte-cachee.php) (Consulté le 25 octobre 2010).